

Peyrolles-en-Cévennes

Lettre d'information 227

juillet 2025

La fête de Peyrolles-en-Cévennes
aura lieu
le samedi 26 juillet
à partir de 18h au Temple.
Vous êtes tous cordialement invités,
venez nombreux !

Conseil municipal du 1er juillet 2025

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,
Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Thierry Ponsin ;
Pouvoir de Eric Reignier à Pierre Hénon ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h06.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 avril 2025 est approuvé
à l'unanimité.

**1. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du
conseil communautaire dans le cadre d'un accord local**

La composition du conseil communautaire de la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires pourra être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, selon un accord local. Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 28 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, répartis de la manière suivante:

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Val-d'Aigoual	1 418	7
Lasalle	1166	5
St André de Majencoules	600	3
St André de Valborgne	360	2
Lanuéjols	339	1
Saumane	296	1
Soudorgues	268	1
Les Plantiers	228	1
Saint-Sauveur-Camprieu	212	1
Dourbies	157	1
L'Estréchure	152	1
Trèves	108	1
Peyrolles-en-Cévennes	31	1
Revens	31	1
Causse Bégon	25	1

Total des sièges répartis : 28

Accord unanime du conseil

2. Avenant à la convention de délégation pour l'eau avec la communauté de communes

Le montant du budget eau 2024 n'ayant pas été remboursé à la commune il convient de reprendre en 2025 ce montant et d'y ajouter les frais de peinture réglés par la commune pour le compte de la communauté de communes. Le nouveau budget s'établit donc comme suit :

	Budget délégation 2025 (HT)
Charges à caractères général	9 460,20€
Charges de personnel	0 €
Total	9 460,20€

Plusieurs conseillers s'alarment des conditions de cette délégation qui donne plus de travail administratif que lorsque la commune gérait tout elle-même. Il est urgent que la communauté de communes assume réellement et en pleine autonomie les responsabilités qu'elle a voulu prendre.

Accord unanime du conseil sur ce nouveau budget

3. Convention d'accompagnement numérique sur mesure de l'incubateur des territoires de l'ANCT

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics.

A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'incubateur des Territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique. Ce dispositif consiste en l'accompagnement des collectivités sélectionnées pour

- identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée;
- identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire;
- formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées,
- identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La commune de Peyrolles-en-Cévennes souhaite participer à ce dispositif qui est entièrement gratuit pour elle, il convient pour cela de signer une convention de partenariat avec l'ANCT. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Accord unanime du conseil

4. Décision modificative n°1

Il s'agit de procéder à un ajustement de comptes, demandé par la perception, concernant l'étude énergétique pour la rénovation de l'appartement de l'Arbous.

Investissement		Recettes	Dépenses
203 (041) - 0	Frais d'études, recherche, développement	153,00	0
2181 (041) - 36	Install. générales, agencements	0	153,00
TOTAL INVESTISSEMENT		153,00	153,00
TOTAL		153,00	153,00

Accord unanime du conseil

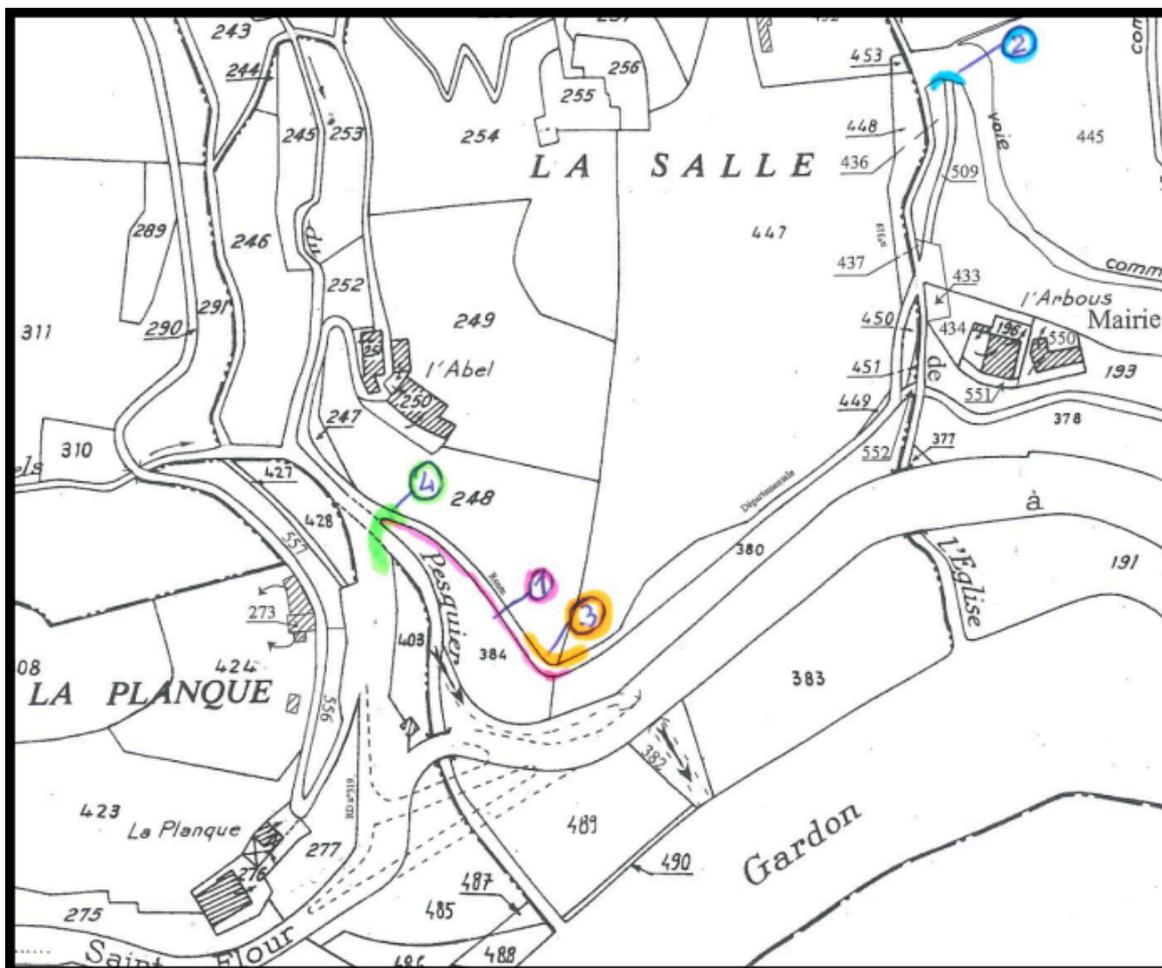
5. Accord de principe pour l'acquisition de la RD 319 auprès du Département du Gard

Il s'agit de reprendre dans la voirie communale ce tronçon de voie départementale qui est peu entretenu. L'idée est de signifier au département que si ils font l'effort de le remettre en bon état (certains de ces travaux sont attendus depuis plus de dix ans) nous accepterions ensuite de le prendre à notre charge, ce qui permettrait ultérieurement un meilleur entretien.

L'acquisition ne pourrait se faire qu'après des travaux de restauration :

- 1 - sécurisation par un recouvrement du mur de soutien de la chaussée,
 - 2 - renforcement et reconstruction tête de buse,
 - 3 - agrandissement du virage,
 - 4 - agrandissement du diamètre des buses au passage à gué,
- goudronnage total de la chaussée.

(plan ci-dessous)



Accord du conseil par 5 voix pour et 2 abstentions

6. Embauche de 2 musiciens pour le pot annuel 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal une prestation musicale pour le pot annuel qui se déroulera le samedi 26 juillet 2025.

Cette prestation est composée de 2 musiciens interprétant leurs compositions. Ces 2 musiciens intermittents seront déclarés au Guso pour un montant de 200 € net soit 403,44 € charges comprises pour l'ensemble de leur prestation.

Accord unanime du conseil

7. Prêt à usage pour l'oliveraie conservatoire de la commune

Le contrat de prêt à usage ou commodat porte sur 1,22 ha appartenant à la commune pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ce terrain est planté d'une centaine d'oliviers. Le commodataire s'engage à remettre en état et cultiver cette oliveraie conservatoire. La commune met à disposition le matériel agricole dont elle dispose (brouette à moteur, tronçonneuse à perche) tant qu'il est en état de fonctionnement, le commodataire s'engage à donner la priorité d'achat de l'huile d'olive produite aux habitants de Peyrolles-en-Cévennes.

8. Adhésion aux démarches énergétiques citoyennes des Hautes Vallées Cévenoles

Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, engagé dans la démarche Agenda 2030 des objectifs de développement durable de l'ONU, a la volonté d'amplifier la production locale d'énergies renouvelables. Le projet, désormais porté par la SAS Cévennes Durables auprès de la Région Occitanie, est orienté vers la création d'un grand projet d'autoconsommation collective d'énergie photovoltaïque citoyenne.

L'objectif est d'assurer une production d'énergie locale, à un prix stable et connu à l'avance, en y associant les citoyens et en tissant davantage de lien local tout en éduquant à la sobriété énergétique. Les communes qui s'associent à ce projet pourraient bénéficier d'un soutien de la Région Occitanie et des partenaires du projet pour les études techniques nécessaires sur le territoire communal.

Considérant que le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles apportera un soutien à la commune en matière de conseil, d'information de la population et d'animation du projet, la commune

- Soutient ce projet et inscrit au budget le droit d'entrée de 750 € ;
- Souhaite s'impliquer dans le projet en tant que consommateur et producteur ;
- Souhaite que les citoyens de la commune puissent bénéficier de l'énergie produite dès qu'elle sera disponible ;
- Désigne M. Eric Reignier élu référent du projet d'autoconsommation collective citoyenne pour la commune.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

Coupe de pins

Le maire a été en contact avec les responsables de la charte forestière du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural). Ceux-ci pourraient nous aider à quantifier le bois à couper, choisir une entreprise et organiser des replantations par ilots d'essences diverses.

Débroussaillage des bas-côtés des voies communales.

Il va être entrepris à partir du jeudi 3 juillet par l'entreprise Malinovski

Pylône de téléphonie mobile

Le pylône a enfin été mis en service début juin. Il assure une couverture des 4 opérateurs pour le centre de Peyrolles-en-Cévennes, la route départementale, le vallon de la Valmy, Valescure et au-delà sur des zones blanches des communes voisines. Cependant la piste qui y mène n'a toujours pas été correctement remise en état après l'enfouissement de la ligne électrique.

Travaux sur les gouttières et descentes pluviales de la Planque.

Différents travaux sont nécessaires pour un montant total de 1141 €. Accord du conseil.

Abandon d'une partie du chemin rural n°9

Ce dossier n'avance pas car le maire n'arrive pas à obtenir une réponse du géomètre pour mesurer la surface à abandonner.

Travaux de goudronnage et d'enrochement sur les voies communales.

Les subventions départementales ne seront connues qu'en fin d'année, nous sommes donc contraints de surseoir à ces travaux.

Informations



FESTI'BORGNE 2025
du 4 au 7 AOÛT

Festi'Borgne sera à Peyrolles-en-Cévennes
le mercredi 6 août à 11h au Temple
LÉON REVIT GASTON COUTÉ

Léon harangue la foule à la manière d'un colporteur. Il vit les personnages de Gaston Couté, poète libertaire et chansonnier français. Son accent et son patois natal de la Petite Beauce renforcent la profondeur du propos et font découvrir une ruralité disparue, en lien avec toutes les problématiques de notre monde.

Il fulmine contre l'église, le militarisme, le capitalisme, l'hypocrisie du pouvoir dominant...

De et par Michel Roussel

Violon Anne Taupin

Acide, drôle, terriblement actuel

[Le programme complet de Festi'Borgne](#)

Le secrétariat de mairie sera fermé
du 28 juillet au 17 août



Suivez l'actualité
de la **commune**

L'APPLI 100%
GRATUITE
SANS INSCRIPTION
SANS PUBLICITÉ



Mairie de Peyrolles-en-Cévennes
400 route du Serre, 30124 PEYROLLES-en-CEVENNES
www.peyrolles-en-cevennes.fr
mairie@peyrolles-en-cevennes.fr
04 66 85 13 01